

**Hôtel de Ville**

B.P. 20931  
66931 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 66 30 66

**Direction de l'Action éducative  
et de l'Enfance**

Tél. 04 68 66 30 71  
Fax : 04 68 66 34 22

daee-direction@mairie-perpignan.com



**NOTE AUX PARENTS D'ELEVES**

Madame, Monsieur,

Suite à cette longue période de confinement, les écoles publiques de Perpignan sont à nouveau en mesure d'accueillir les enfants scolarisés.

La ville de Perpignan a mobilisé l'ensemble de ces services pour s'associer à la dynamique de reprise et garantir un accueil sécurisé, dans la stricte application des protocoles sanitaires.

Certaines conditions peuvent être spécifiques à chaque école, en tenant compte de sa configuration, des entrées de l'établissement, du personnel présent et des enfants dont les parents se sont déclarés volontaires pour leur scolarisation.

Mais des consignes précises ont été données à tous les établissements pour une rentrée sereine.

Conditions sanitaires validant l'ouverture de l'établissement

- Nettoyage des locaux deux fois par jour et désinfection des zones contact en continu.
- Application des mesures barrières dans tous les espaces et sur tous les temps : lavages de main, distanciation, neutralisation des équipements à usage collectif, matériel pédagogique individuel par enfant et matériel pédagogique enseignant désinfecté.
- Equipement (masques) et formation des enseignants, personnel de direction, agents Ville et animateurs associatifs et tous les autres personnels aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Information pratique aux élèves sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains, le jour de la rentrée
- Composition des groupes classes et des groupes périscolaires pour éviter les brassages d'enfants.
- Flux limité dans les locaux et devant l'école avec entrées et sorties différentes, horaires décalées, marquage au sol, port du masque pour les parents.
- Sensibilisation des personnels ATSEM et d'animation sur le respect des conditions sanitaires sur les temps scolaires et périscolaires.



## Organisation de la journée d'école

- Points d'accueil et de sortie des élèves identifiés.
- Horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.
- Composition des groupes périscolaires pour éviter les brassages d'enfants.
- Restauration avec règles sanitaires et distanciation, suppression des selfs, distribution du repas de façon individualisée à table à chaque enfant par les personnels.

## Rôle actif des parents dans le bon déroulement de la reprise d'école et de la non propagation du virus

- Respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*).
- Surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C).
- Interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire.
- Port du masque fortement recommandé devant les écoles pour les accompagnants.

## Fixation d'un protocole de vigilance si des symptômes apparaissent chez un élève ou un personnel

- Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel.
- Procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève.
- Numéros de téléphones utiles.